

ARRETE N° 359/ 2018 du 10 Décembre 2018

Portant modification de l'arrêté n°269-2014 du 19 novembre 2014 relatif à la composition de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence de santé et de l'autonomie de La Réunion

La Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien,

- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- VU l'ordonnance n°2017-1179 du 19 juillet 2017 portant extension et adaptation outre-mer de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016,
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
- VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,
- VU le décret n°2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon,
- VU le décret n°2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence de la santé et de l'autonomie,
- VU l'arrêté n°269-2014 du 19 novembre 2014 relatif à la composition de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence de Santé et de l'Autonomie de la Réunion
- VU l'instruction n° SG/2016/348 du 21 Octobre 2016, relative à la territorialisation de la politique de santé,
- VU la proposition complémentaire de désignation de la FEHAP en date du 22 octobre 2018,
- VU la proposition complémentaire de désignation du Conseil Départemental en date 10 Août 2018

Considérant les propositions des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner des représentants au sein de la Conférence de Santé et de l'Autonomie de La Réunion,

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté n°269-2014 du 19 novembre 2014 est modifié comme suit : « La Commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence de santé et de l'autonomie est composée comme suit :

A – Au titre des collectivités territoriales :

Un conseiller régional :

- Monsieur Stéphane FOUASSAIN, Conseiller régional, titulaire
(*Madame Juliana M'DOIHOMA, Conseillère régionale, suppléante*)

Le Président du Conseil Départemental de La Réunion, ou son représentant :

- Madame Marie-Paule BALAYA, Conseillère Départementale, titulaire
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

Un représentant des groupements de communes :

- Représentant(e) en attente de désignation, titulaire
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

Un représentant des communes :

- Représentant(e) en attente de désignation, titulaire
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

B - Au titre des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

Deux représentants d'associations agréées d'usagers :

- Madame Catherine GAUD, Présidente de l'Association RIVE, titulaire
(*Madame Carole RICAUD, représentante de l'Association RIVE, suppléante*)
- Monsieur Aristide PAYET, Président de l'UDAF, titulaire
(*Madame Josette MAUNIER, membre du bureau de l'UDAF, suppléante*)

Un représentant des associations de retraités et personnes âgées : (CDCA)

- Madame Rosane MADE, titulaire
(*Monsieur Pierre PAUSE, suppléante*)

Un représentant des associations de personnes handicapées :

- Madame Carole HEINRICH, représentante de l'Association française contre les Myopathies, AFM, titulaire
(*Suppléant(e), en attente de désignation*)

D - Au titre des partenaires sociaux :

Trois représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :

- Madame Brigitte CHANE-HIME, représentante CFDT, titulaire
(Monsieur Expédit LOCK FAT, représentant CFDT, suppléant)
- Monsieur Benjamin VIRAPINMODELY, représentant CFTC, titulaire
(Madame Valérie LALOUE, représentante CFTC, suppléante)
- Monsieur Laurent VARONDIN, représentant CFE-CGC, titulaire
(Madame Vanessa RIGAULT, représentante CFE-CGC, suppléante)

Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

- Monsieur Bernard ROBERT, représentant CGPME, titulaire
(Monsieur Lionel CARO, représentant CGPME, suppléant)

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

- Monsieur Alain AKBARALY, représentant la CCIR, titulaire
(Madame Sarojadévi MOUNICHY, représentante la CCIR, suppléant)

Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- Monsieur Georges ABELARD, représentant de la CGPER, titulaire
(Monsieur Bernard LAMOLY, représentant de la CGPER, suppléant)

E - Au titre des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :

Un représentant de la caisse générale de sécurité sociale de La Réunion :

- Représentant(e) en attente de désignation, titulaire
(Monsieur Frédéric MIQUEL, représentant de la CGSS, suppléant)

Un représentant de la Mutualité Française :

- Madame Emmanuelle FOUQUET, représentante de la Mutualité Française, titulaire
(Madame Ruffine BELVISSEE et Mme FABRE Brigitte, représentantes de la Mutualité Française, suppléantes)

F - Au titre des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou la cohésion sociale :

- Madame Odile LECOCQ, Directrice régionale de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, titulaire
(Suppléant(e), en attente de désignation)

Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la

santé, de l'enseignement et de la recherche :

- Madame le Docteur Irène STOJCIC, Présidente de l'ORS, titulaire
(*Madame le Professeur Pascale GUIRAUD, Doyenne de l'UFR Santé de l'Université de La Réunion, suppléante*)

G - Au titre des offreurs des services de santé :

Cinq représentants des établissements publics de santé au titre de la FHF :

- Monsieur Lionel CALENGE, Directeur général, CHU de La Réunion, titulaire
(*Suppléant(e), en attente de désignation*)
- Monsieur Laurent BIEN, Directeur de l'EPSMR/CHGM, titulaire
(*Monsieur Olivier MANICON, Directeur EPSMR/CHGM, suppléant*)
- Madame Frédérique SAUVAT, Présidente de la CME du CHU, titulaire
(*Madame Nathalie LE MOULLEC, Vice-présidente de la CME du CHU, suppléante*)
- Monsieur Philippe BENICHO, Président de la CME de l'EPSMR, titulaire
(*Madame Anne-Valérie PINTO, Vice-présidente de la CME de l'EPSMR, suppléante*)
- Monsieur Rachid DEKKAK, Président de la CME du CHGM, titulaire
(*Monsieur Yves JACQUES-ANTOINE, Président de la CME du GHER, suppléant*)

Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif au titre de la FHP :

- Monsieur François RAHMANI, titulaire
(*Monsieur Jean GLUD, suppléant*)
- Monsieur Gérard D'ABBADIE, titulaire
(*Monsieur Mathias DELEFLIE, suppléant*)

Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif au titre de la FEHAP :

- Monsieur Sylvain BATY, titulaire
(*Monsieur Louis SMITH, suppléant*)
- Monsieur Olivier VANDUILLE, titulaire
(*Monsieur Denis VERHEULPEN, suppléant*)

Un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile :

- Madame Ségolèn BERNARD, Déléguée Régionale de la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile, titulaire
(*Madame Graziella ABOUDOU, Directrice générale ARAR, suppléante*)

Un représentant des réseaux de santé locaux :

- Madame Muriel RODDIER, Présidente de la Fédération Régionale de Réseaux de Santé de La Réunion, titulaire
(Monsieur Claude DEYRES, Directeur Réseau Pédiatrique 974, suppléant)

Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

- Monsieur le Docteur Patrice HUMBERT, représentant de l'ARRMEL, titulaire
(Monsieur Patrick BOGO, suppléant)

Un médecin responsable d'un SAMU ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

- Monsieur le Professeur Xavier COMBES, Chef du SAMU, titulaire
(Monsieur le Docteur Guy HENRION, suppléant)

Un représentant des transporteurs sanitaires :

- Monsieur Emile ETHEVE, membre de l'Association Transport Sanitaire d'Urgence, titulaire
(Monsieur Franck DEFAUD, membre de l'Association Transport Sanitaire d'Urgence, suppléant)

Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

- Représentant(e) en attente de désignation, titulaire
(Suppléant (e), en attente de désignation)

Un représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

- Monsieur le Docteur Georges ONDE, SPH, titulaire
(Madame le Docteur Lucienne KOSTYRKA, INPH, suppléante)

Quatre représentants des professions de santé libérales :

- Monsieur Frédéric VASSAS, URPS médecins, titulaire
(Monsieur Hervé GIN, suppléant)
(Monsieur Geoffrey RAMBAUD, suppléant)
- Monsieur Sébastien LALLEMAND, URPS IDE, titulaire
(Monsieur Didier GIRAUD-VINAT, URPS Biologiste, Suppléant)
(Madame Sophie DURAND, URPS Sage-femme, Suppléante)
- Monsieur CADET Eric, URPS des pharmaciens, titulaire
(Monsieur Gilles NARBONI, suppléant)
(Madame Evelyne PLU, URPS IDE, suppléante)
- Madame Marie-Christine AUDRY, URPS des orthophonistes, titulaire
(Monsieur Eric KAROUTCHI, suppléant)
(Madame Jessica DONATE, URPS des orthophonistes, suppléante)

Un représentant de l'ordre des médecins :

- Monsieur le Docteur José GUISERIX, représentant du Conseil de l'ordre des médecins, titulaire
(Madame le Docteur Anne-Marie de MONTERA, suppléante)

Un représentant des internes en médecine :

- Représentant(e) en attente de désignation, (Interne en médecine), titulaire
(suppléant(e), en attente de désignation)

H – Au titre de la commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux (deux membres) :

Deux membres :

- Monsieur Jerry GAUVIN, AFL, titulaire
(Monsieur Axel MAHO, BIOTOPE, suppléant)
- Monsieur Bertrand BAREIGTS, Directeur de l'association Résidence de la Miséricorde, titulaire
(Madame Sandrine NOAH, Directrice Territoriale de la Croix Rouge Réunion, suppléante). »

Le reste sans changement

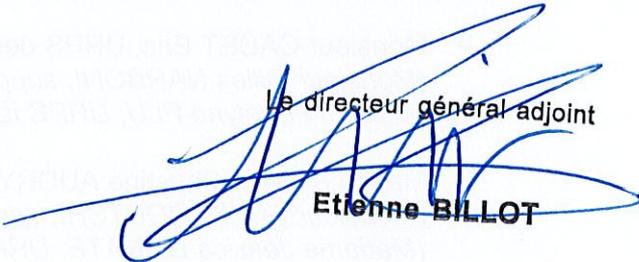
ARTICLE 2 : L'arrêté n°246-2018 du 2 juillet 2018 modifiant l'arrêté n°133-2018 du 19 mars 2018 relatif à la composition de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence de Santé et de l'Autonomie de la Réunion est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Saint-Denis, dans le délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 4 : La Directrice générale de l'Agence de Santé Océan Indien est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2018

Le directeur général adjoint


Etienne BILLOT